



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la COGEFIN sur le préavis municipal no 03/2023 Octroi d'une autorisation, jusqu'en fin de législature (2026) de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires ainsi que d'effectuer des placements à terme auprès de ces mêmes établissements

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de :

Richard Gerritsen Président,

Margaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini

Lors de la séance du 1er juin 2023, M. Claude-Oliver Rosset, Syndic, Monsieur le Municipal Olivier Dumuid et le boursier ont répondu aux questions de la CoGeFin, qui les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour toutes les informations transmises à cette occasion.

Introduction

La commune est bénéficiaire d'importants avoirs actuellement placés dans six établissements de la place, soit la BCV, la Caisse Raiffeisen de Gimel, PostFinance, la Banque Migros, la Caisse d'Épargne d'Aubonne et la Caisse d'Épargne de Nyon.

Ces avoirs ne génèrent actuellement aucun rendement, à part des dépôts à terme engagés auprès de la BCV, ceci selon les règles en cours.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Proposition

L'idée de la commune serait d'obtenir l'aval du Conseil Général afin de pouvoir effectuer le même type de placement auprès des autres institutions bancaires. Il est à savoir que les communes sont très limitées quant aux véhicules d'investissements à disposition afin de faire fructifier quelque peu leurs avoirs. Les dépôts à terme représentent en ce sens une bonne solution. Le risque restant à ce stade sur la banque et sa solidité financière.

La commune, consciente de la conjoncture actuelle, a comme ambition de concentrer les avoirs sur deux, voire trois banques. Cependant l'idée est pour l'instant de garder les relations actuelles, étant entendu que certaines banques ont été flexibles avec la commune lors de la période des taux négatifs.

Pour se faire, le préavis ci-présent si accepté, permettrait à la commune de placer en dépôt à terme ses avoirs dans toutes les banques avec lesquelles elle travaille, et les successeurs, à savoir si l'une de ces banques venaient à être fusionnées ou absorbées par un autre établissement.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Conclusion

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil Général d'accepter le Préavis 03/2023, avec l'amendement suivant, soit de


Ne pas excéder la proportion actuelle des avoirs auprès des banques autres que la BCV et PostFinance, et de prévoir dans un délai raisonnable une concentration dans trois banques, BCV comprise.

Pour la commission


R.GERRITSEN

Eric Le Royer


A. Palombini


M Jacob

Richard Gerritsen (Président)

Margaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini